N —

CM B

### eno vation l'unanın Ge വ THE PERSON Cito, des Bruno river

Bruno, l'une des cinq cités jugées remarquables par l'UNESCO, est en chantier. Afin de se conformer au plan qui prévoit d'uniformiser le quartier et lui redonner son cachet d'antan, les locataires vont devoir détruire certains aménagements aux abords des maisons. Ils ne veulent pas en supporter le coût.



asser les réseaux EDF et de télécon ıs. La rén des façades et abor Ce type de

# PAR CHRISTOPHE LE COUTEUX henin@lavoixdunord.fr

Dourges. Depuis le début du mois d'octobre, les grands travaux ont débuté dans la «vieille » cité Bruno, théâtre d'une vaste opération d'amélioration d'urbanisme devant durer 34 mois. Elle était prévue de longue date mais en 2012 l'inscription du bassin minier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a changé la donne et haussé l'exigence qualitative. En conséquence, la rénovation de cette «cité remarquable » se fait sous la conduite

des architectes des Bâtiments de France et doit répondre à un cahier des charges rigoureux... qui n'est pas du goût d'une bonne partie des locataires. Lors d'une réunion publique en présence des différents intervenants (trois jours avant le début des travaux), ils ont appris qu'ils allaient devoir modifier les abords de leurs habitations.

La nouvelle norme impose, à la démarcation des parcelles, des grillages souples et des troènes. «Les gens ont posé des thuyas, des sapins, des panneaux de bois, voire les garages. Maisons et Cités leur a donné son autorisation, et ils vont devoir les supprimer, déplore

Malik Hambly, locataire. On a l'impression qu'on nous demande des sacrifices. Si on doit démonter, il faut qu'il y ait une indemnisation. »

Qu'on nous demande des sacrifices.
Si on doit démonter, il faut qu'il y ait une indemnisation."

Djamal Belaïd, autre locataire, a fait installer un portail métal-lique encadré de pilastres en

pierre, il y a six ans. La nouvelle norme impose un portail bois avec contour métallique. «Avec la main-d'œuvre, ca m'a coûté 2 800 €. Les gens qui s'occupent des travaux m'ont dit de tout mettre sur le Bon coin. On m'a dit aussi que si je n'étais pas content je n'avais qu'à déménager...» «Il n'y a que les locataires qui sont concernés, pas les propriétaires, où est l'uniformité?», s'agace Malik Hambly. QUESTION DE STATIONNEMENT
Si l'enfouissement des réseaux (électricité, télécom) et la rénovation de l'assainissement sont plébiscités, certains aménagements

publics suscitent quelques inquiétudes. Comme les places de stationnement. « Une partie des trottoirs va être supprimée pour mettre des bandes de gazon. D'après les plans, il n'y aura pas autant de places. Et près de la salle Bruno qui est occupée tous les week-ends, on risque de ne plus pouvoir se garer », redoute Malik Hambly.

Une pétition a recueilli une cinquantaine de signatures de résidants regrettant « avoir été mis devaint le fait accompli» et « un manque de dialogue ».

Ils réclament que les « positions des intervenants soient reconsidérées ».

## 9 Ville relativise

EN CHIFFRES

8 millions d'euros : c'est le montant total des travaux. 4 millions à charge de Maisons et Cités pour la rénovation des façades, allées, clôtures, l'environnement et la gestion des eaux pluviales (avec infiltration sur la parcelle). Quatre millions pour la rénovation des espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage de la CAHC (enfouissement de réseaux, assainissement, eau potable, aménagements paysagers, voirie).

Dépenses financées par la Région, la ville, la CAHC, le conseil général, l'État, l'Agence de l'eau, la fédération 62 de l'énergie.

Bernard Martin, premier adjoint au maire, et lui-même résidant de la cité Bruno «déplore le mécontentement des riverains mais la municipalité n'est pas décisionnaire. C'est une contrainte qui repose sur Maisons et Cités ».

Concernant le démantèlement des installations et son remplacement par des troènes et clôtures souples, « j'interviendrai pour que tout ce qui sera établi soit sans frais pour nos résidants », assure l'adjoint qui relativise la portée des récriminations: « La pétition comporte une cinquantaine de signatures sur 170 maisons. Beaucoup

de gens viennent me dire qu'ils sont très satisfaits de ce qui se passe dans la cité. La mise en conformité, l'enfouissement des réseaux, la mise à niveau des voiries donnent satisfaction. » Sur le nombre de places de stationnement, M. Martin maintient que «le nombre sera identique, une aire de stationnement sera installée sur chaque maison ». Et autour de la salle Bruno? «On est en train de revoir le sujet », concède-t-il. Quant à l'information tardive des riverains: «Il y a eu des réunions publiques en 2009 et 2010... Les gens sont avisés depuis longtemps. »

Michel Pinte, directeur de l'agence Maisons et cités de Billy-Montigny:
En quoi le classement influence la rénovation du patrimoine?
« À l'origine, le traitement des facades devait se faire par un sablage. Le dossier UNESCO nous impose des traitements différenciés, avec des coûts supplémentaires. Nous devons peindre les façades pour redonner l'aspect d'origine des maisons, c'est plus cher qu'un traitement normal. »
De nombreuses habitations de la cité possèdent des équipements qui ne cadrent pas avec le plan défini par le projet d'urbanisme.
« Nous avons des exigences très particulières, en matière d'architecture, on ne peut pas y déroger. C'est une demande des Architectes des Bâtiments de France. Nous sommes un peu pris au piège, on est un peu dans l'expectative. »

Y aura-t-il des dédommagements des locataires?
« Au départ, il n'est pas prévu d'indemnisation. Les autorisations que nous accordons, pour installer des portillons par exemple, le sont toujours à titre précaire et révocable. On peut prendre en considération les demandes de dédommagement et les étudier sans certitude d'aboutir. S'il n'y a pas eu d'autorisation, c'est le démontage automatique. »